

Compte-rendu succinct

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Guy CHEMIN, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Stéphane SAMBON, Cyril DUMOULIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Sylvie D'HAILLECOURT, Virginie ROUTTIER, Stéphanie LEROUX, Ingrid LOUETTE, Giovanni FRATTINI, Sophie MONTIGNY, Eitel ETEKI, Christophe BOUTIN, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Nadège PICHON à Virginie ROUTTIER, Eric MERLIN à Daniel ANDRIEU, Justine ROCHOY à Bernard EVRARD

Secrétaire de séance : Olivier CLABAUT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020

Adopté à l'unanimité.

I - FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

| DECISION MODIFICATIVE N°2 | | | | | |
|---|---|-------------------|---|---|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Imputation | Libellé | Montant | Imputation | Libellé | Montant |
| <i>Opérations réelles</i> | | | <i>Opérations réelles</i> | | |
| 6355-60 | Carte grise J9 | 290,00 | 7478-60 | Subvention QPV DDCC nouveaux projets | 81 200,00 |
| 6042-60 | Prestation de service QPV | 14 340,00 | 7472-60 | Région - subvention QPV | 27 700,00 |
| 615221-60 | Travaux rénovation - chantier Insertion | 30 000,00 | 73223-01 | Fonds de péréquation | 6 880,00 |
| 6068-60 | Matériaux rénovation chantier insertion QPV | 37 700,00 | 7381-01 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 10 000,00 |
| 60624-020 | Masques + gel hydro | 10 000,00 | 6419-020 | Remboursement sur rémunération | 10 474,09 |
| 60631-020 | Fournitures d'entretien | 5 000,00 | | | |
| 60632-60 | Petit équipement QPV | 19 430,00 | | | |
| 61551-823 | Travaux sur matériel roulant | 5 000,00 | | | |
| <i>Opérations D'ordres (Chap. 023)</i> | | | <i>Opérations D'ordres (Chap. 042)</i> | | |
| 023-01 | Virement à la section d'investissement | 26 352,85 | 7811-01 | Reprises sur amortissements des immobilisations | 11 858,76 |
| TOTAL | | 148 112,85 | TOTAL | | 148 112,85 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Imputation | Libellé | Montant | Imputation | Libellé | Montant |
| <i>Opérations réelles</i> | | | <i>Opérations réelles</i> | | |
| 020-01 | Dépenses imprévues | -9 030,00 | 1311-60 | Subvention CGET matériel HI tech QPV | 27 068,00 |
| 2135-60 | Cuisine maison de quartier | 1 100,00 | 1318-60 | Subvention CAF véhicule 9 places | 7 840,00 |
| 2182-823 | Véhicule espaces verts | -7 976,51 | | | |
| 2182-60 | Véhicule QPV J9 | 24 278,60 | | | |
| 2184-60 | Mobilier projet QPV | 4 500,00 | | | |
| 2188-60 | Matériel HI-tech + sportif QPV | 36 530,00 | | | |
| <i>Opérations d'ordres (chapitre 040)</i> | | | <i>Opérations d'ordres (chapitre 021)</i> | | |
| 281571-01 | Amortissement matériel de voirie roulant | 270,30 | 021-01 | Virement de la section de fonctionnement | 26 352,85 |
| 281578-01 | Amortissement autre matériel de voirie | 10 083,17 | | | |
| 28183-01 | Amortissement matériel informatique | 1 505,29 | | | |
| TOTAL | | 61 260,85 | TOTAL | | 61 260,85 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 209 373,70 | TOTAL FONCTIONNEMENT | | 209 373,70 |

2) ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à

- Engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2020, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- Inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

3) DEMANDE DE DETR POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 20%, soit 25 850.25 €, auprès des services de l'Etat.

4) DEMANDE DE DETR POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE PERIPHERIQUE DU SQUARE FAYEULLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 20 %, soit 83 194.92 €.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 30 % de la dépense soit 31 020,30 €.

6) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE

La longueur de voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune, à savoir 17 079 ml, doit être actualisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau linéaire de voirie de 18 053 ml.

7) PRISE EN CHARGE DE DEUX TRANSPORTS DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES RESTOS DU CŒUR

Le Conseil Municipal approuve la demande de financement sollicitée par les « Restos du Cœur » pour deux transports de denrées alimentaires sur la base de 310 € HT par transport.

8) CADEAU AUX NOUVEAUX NES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - **26 voix Pour, 3 Abstentions Groupe ensemble Agir Pour Tous** - approuve le cadeau aux nouveaux nés de la commune et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

II. INTERCOMMUNALITE

9) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS – RAPPORT D’ACTIVITE 2019

L’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président de l’EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune-membre, un rapport retraçant l’activité et l’utilisation des crédits engagés par l’établissement dans chaque commune.

Ce rapport fait l’objet d’une communication par le Maire au Conseil Municipal qui, à l’unanimité, en prend acte.

10) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT

Conformément à l’article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports font l’objet d’une communication par le Maire au Conseil Municipal qui, à l’unanimité, en prend acte.

III. PERSONNEL

11) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la suppression des neuf emplois suivants :

- Deux postes d’adjoints administratifs principaux
- Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- Un poste d’adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe
- Cinq postes d’adjoints techniques principaux 2^{ème} classe

12) FIXATION DES LIMITES POUR LES CADEAUX DU NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL, DES ENFANTS DU PERSONNEL ET DES SERVICES CIVIQUES, POUR LES DEPARTS EN RETRAITE ET LES MEDAILLES DU TRAVAIL

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve :

- L’attribution d’une carte cadeau de 50 € à tous les agents titulaires et non titulaires dont l’activité principale est exercée au sein des services de la ville de Marquise,
- L’attribution de cette même carte cadeau aux services civiques en poste au 1^{er} décembre de l’année en cours.
- L’attribution d’une carte cadeau d’une valeur de 30 € ainsi que des friandises dans la limite de 10 € aux enfants jusque 16 ans au 1^{er} décembre de ces agents,
- L’attribution d’une carte cadeau d’une valeur de 100 € aux agents partant à la retraite dans l’année civile, ainsi qu’un bouquet de fleurs ou un panier garni d’une valeur maximale de 30 €,
- L’attribution d’un bouquet de fleurs ou d’un panier garni dans la limite de 30 € pour les médaillés de l’année en cours.

IV. URBANISME

13) MOBILISATION DE L’ACCORD CADRE DE L’EPF POUR UNE ETUDE DE PRE PROGRAMMATION RELATIVE A L’OPERATION RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'accord-cadre de l'EPF pour une étude de pré-programmation dans le cadre de l'opération rue nationale, pour :

Le montant de cette intervention réalisable sur une durée de 14 jours est de 7 455 € HT pris en charge à hauteur de 50 % par l'EPF.

V. ADMINISTRATION GENERALE

14) MODIFICATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications de durée des concessions de cimetière et fixe ainsi les durées à 30 ans pour les concessions, les cavurnes et les cases au colombarium.

VI. EDUCATION – CENTRE SOCIOCULTUREL

15) REGLEMENTS INTERIEURS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES ALSH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - **26 voix Pour, 3 Abstentions Groupe ensemble Agir Pour Tous** - les règlements intérieurs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des ALSH.

VII. POLITIQUE DE LA VILLE

16) CREATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS – MEDIATION SOCIALE ET SANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un nouveau poste d'adulte relais, médiateur social et santé, et autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Etat.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Le Maire,
Bernard EVRARD

